



Fiche d'information et de sécurité : port des EPI

Description de l'activité : activité technique – chantier du bâtiment

Tâche : travaux en hauteur



Risques

Symboles de danger :



Chute de hauteur



Coupure



Ambiance
climatique



Brûlure



Mauvaises
postures



Electrocution



Chute
d'objets

Moyens de protection

Le port des EPI permet d'éviter ou de réduire l'exposition aux risques.



Protection du corps :
EN 340, 342, 343



Protection des mains :
EN 420
EN 388



Protection contre le chutes :
EN 361



Protection des pieds :
EN 345



Protection visuelle :
EN 166, 167, 170, 171, 175
selon les types de travaux



Port du gilet retro réfléchissant sur
voie publique : EN 471



Protection de la tête :
EN 397

Consignes particulières

- Elaborer un protocole décrivant les moyens techniques (équipements de travail, de protection), organisationnels (météo, méthode à mettre en œuvre, temps) et humains (nombre d'agents, formation, compétences),
- Baliser la zone de chantier pour prévenir les endroits à risque (chute de matériel et de matériaux), si le chantier empiète sur la voie publique, ajouter une signalisation temporaire pour délimiter la zone de travail,
- Acquérir du matériel conforme et avant utilisation, vérifier son bon état,
- Vérifier l'état des cordes, des mousquetons de sécurité et des différentes attaches,
- Privilégier l'utilisation d'une nacelle élévatrice de personnel (vérifier l'aptitude à la conduite de nacelle auprès du médecin de prévention),
- Effectuer les vérifications périodiques de la nacelle et des systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur (harnais de sécurité...),
- En présence de lignes électriques, prendre les mesures de prévention nécessaires (procédure EDF/France Télécom).